



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DU HAUT-RHIN

4 RUE DE CHEMNITZ – BP 2295 – 68069 MULHOUSE CEDEX 2

Tel : 03.89.33.14.40 – Email : comite@basket68.com

Sites internet : www.basket68.com et www.facebook.com/comite.basket.68

PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR N° 5 DU 12 JUN 2021 CONSULTATION A DISTANCE

Les Membres du Comité Directeur ont été consultés à distance. Les réponses devaient parvenir au Comité Départemental pour le 12 juin 2021.

Ont répondu à la consultation dans les délais :

Mmes Nathalie GESSIER - Julie GREGOIRE – Bettina KOHLER - Cindy KOHLER – Sandra LAMOUCHE - Jeannine MERCIER - Chantal TSCHAEN.

MM. Luc BAUMANN - Emmanuel CORRADO – Daniel DESESTRETS – Jérôme DHOLLANDE – Geoffroy KAEMMERLEN – Benoit KLEIBER – Serge KREBS - Pierre KRICK - José MORENO – Gérard NAAS – Alain RINGEISEN – Eric RUNSER – Bruno SCHAFFNER.

N'ont pas répondu à la consultation à distance :

Mme Edith FREY - M. Laurent JOLIMET

1) ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2020-2021

L'Assemblée Générale Ordinaire 2020-2021 se déroulera au Centre Sportif Régional Alsace rue des Frères Lumière à Mulhouse

Le vendredi 25 juin 2021 à 19 h 30

L'Ordre du Jour doit être adopté par le Comité Directeur avant envoi aux clubs. L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- 2) Allocution du Président Départemental
- 3) Approbation du PV de l'Assemblée Générale de la saison 2019/2020
- 4) Rapport moral de la Secrétaire Générale
- 5) Intervention du Représentant de la FFBB, M. Christian AUGER
- 6) Intervention de M. René KIRSCH, Président de la Ligue de Basket-Ball du Grand-Est
- 7) Rapport financier du Trésorier Général
- 8) Rapport des réviseurs aux comptes
- 9) Rapport du Commissaire aux comptes
- 10) Adoption du rapport financier et quitus au Trésorier Général
- 11) Affectation du résultat de l'exercice antérieur
- 12) Présentation et adoption du budget prévisionnel 2021/2022
- 13) Désignation des Réviseurs aux Comptes pour l'exercice 2021/2022
- 14) Désignation des représentants à l'AG 2020/2021 de la FFBB
- 15) Remise des récompenses

- 16) Intervention des personnalités
- 17) Divers
- 18) Clôture de l'Assemblée Générale

Question :

Approuvez-vous l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale du 25 juin 2021 ?

OUI 20 NON 0 ABSTENTION 0

2) MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES SAISON 2021-2022

Les modifications réglementaires suivantes pour la saison 2021-2022 sont soumises aux Membres du Comité Directeur.

REGLEMENT FINANCIER

AUCUNE MODIFICATION

REGLEMENT SPORTIF

AUCUNE MODIFICATION

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

DIVISIONS MASCULINES

- Art. 1 Suppression de la division « Vétérans/Anciens » (ils sont invités à s'engager en DM4)
Suppression de la mention « division 1 » pour la division « Sport en Entreprise » (il n'y a qu'une seule division)
- Art. 5 DM4 - Accession en division supérieure : le premier de chaque poule s'il y a trois ou quatre poules, les deux premiers de chaque poule s'il y a une ou deux poules.
- Art. 6 Suppression de l'article (vétérans)
- Art. 7 Sport en Entreprise au lieu de « anciens » (erreur de copier-coller) devient Art. 6.

DIVISIONS FEMININES

- Art. 8 Suppression de la division « DF3 » (plus assez d'équipes pour créer une pyramide départementale à trois niveaux)
- Art.10 DF2 – Réécriture de tout l'article.
 - Jusqu'à 12 équipes engagées
Le championnat DF2 se déroule en une unique poule de 12, en match aller-retour sur la saison entière. L'équipe classée première est champion départemental. Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} accèdent en PRF.
 - De 13 à 16 équipes engagées
Le championnat DF2 se déroule en deux phases. Deux poules de 8 constituées par tirage au sort, en match aller simple jusqu'à la trêve d'hiver, puis une poule haute (avec les 4 premiers de chaque poule) et une poule basse (avec les 4 derniers de chaque poule) après la trêve, en match aller-retour. L'équipe classée première de la poule haute est champion départemental. Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} de la poule haute accèdent en PRF.
 - A partir de 17 équipes engagées
Le championnat DF2 se déroule en deux poules de 10 ou 12, en match aller-retour sur la saison entière. Une finale entre les deux premiers de poule sur terrain neutre détermine le champion départemental. Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule ainsi que le meilleur second (barrage sur terrain neutre) accèdent en PRF.

Art.11 DF3 – Suppression de l'article

DIVISIONS JEUNES

Art.12 Supprimer « U20 masculins » (pas assez d'équipes départementales, niveau trop hétérogène, ils sont invités à s'engager en divisions seniors avec surclassements)

REGLEMENT COUPE DU CREDIT MUTUEL

Art. 3 Suppression des U20 (§1 et §2)

Art. 5 Handicaps. – Suppression de « Les équipes U20 masculins sont considérées comme évoluant en DM3 et les équipes U20 féminines comme évoluant en DF2 »

Le handicap est plafonné à 50 points (pour un écart de 5 divisions ou plus) – et non plus 60 points.

REGLEMENT TARMAK CUP U15

AUCUNE MODIFICATION

REGLEMENT MINIBASKET

AUCUNE MODIFICATION

Question :

Approuvez-vous les modifications réglementaires pour la saison 2021-2022 ?

OUI 20 NON 0 ABSTENTION

La Secrétaire Générale

Chantal TSCHAEN

Le Président

José MORENO